



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2021**

Le Conseil Municipal a :

- ☛ Approuvé l'affectation du résultat du budget commune 2020 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	EUROS
Résultat de fonctionnement 2020	
A – résultat de l'exercice	654 156,82 €
B – résultat antérieur reporté	274 968,98 €
C – Résultat à affecter	929 125,80 €
D Solde d'exécution d'investissement 2020	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	551 490,67 €
E – Soldes des restes à réaliser d'investissement 2020	
Besoin de financement	247 753,72 €
Excédent de financement	
Besoin de financement	- €
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves 1068 en investissement	- €
2) Report en fonctionnement R 002	929 125,80 €

- ▶▶ Approuvé la section de fonctionnement du budget primitif communal 2021, à 2 533 867.80 euros et la section d'investissement 2 846 966.29 euros.

Les principaux projets d'investissement pour 2021 sont : les travaux de rénovation thermique de la Mairie, l'aménagement des espaces communs de la cité des Primevères, l'acquisition de foncier (lotissement, réserve foncière), le panneau d'affichage électronique, l'aménagement du terrain d'entraînement de foot (drainage et arrosage automatique) et un programme de voirie qui reste à définir.

- Approuvé l'affectation du résultat du budget assainissement 2020 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	EUROS
Résultat de fonctionnement 2020	
A – résultat de l'exercice	68 032,32 €
B – résultat antérieur reporté	198 926,64 €
C – Résultat à affecter	266 958,96 €
D Solde d'exécution d'investissement 2020	
D 001 (besoin de financement)	- 9 897,29 €
R 001 (excédent de financement)	
E – Soldes des restes à réaliser d'investissement 2020	
Besoin de financement	- 21 379,20 €
Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement	31 276,49 €
AFFECTATION	
1) Affectation en Réserve au 1068 en investissement	31 276,49 €
2) Report en fonctionnement R 002	235 682,47 €

- Approuvé la section d'exploitation du budget assainissement 2021, à 303 782.47 euros et la section d'investissement 372 268.50 euros.
- Approuvé la section de fonctionnement du budget lotissement Saint Martin-des-Noyers 2021, à 232 540.74 euros et la section d'investissement 158 945.84 euros.
- Accepté la clôture du budget annexe « lotissement des Fontaines » compte tenu de la vente de tous les terrains et de la fin des travaux de voirie et de viabilisation, ce budget n'a plus lieu d'exister.
- Adopté les taux de fiscalité directe locale 2021 tels que présentés ci-dessous :

Foncier bâti	27.75 %
Foncier non bâti	37.78 %

Les taux 2020 ont été conservés pour la part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti. Suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, les communes se verront transférer la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue par les départements. De ce fait, le taux 2021 de la commune de Saint Martin-des-Noyers sera de 27,75 % : soit 11.23 % (taux de Saint Martin-des-Noyers) + 16,52 % (taux départemental de la Vendée).

- Décidé de prévoir une provision pour recouvrement des restes sur compte de tiers sur les créances douteuses et d'inscrire, au budget communal 2021 une provision de 1 950 € au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal. En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Dans certains cas bien précis, l'instruction M14 oblige, sans alternative, à constituer des provisions. Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière
- Décidé de verser un fonds de concours d'un montant de 2 500 € auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour l'installation de l'éclairage public dans l'extension de l'Actipôle Les Fours. A savoir que l'installation de l'éclairage public sur l'extension de l'Actipôle Les Fours nécessite de répartir du coffret d'alimentation de l'éclairage public communal situé sur la RD7 jusqu'à l'entrée de l'extension de la zone artisanale et autorisé Monsieur le Maire à signer la

convention tripartite entre le SyDEV, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay et la commune, relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage à la ZA les Fours.

- Approuvé la convention n° P.PR.246.17.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'opération de rénovation énergétique pour la Mairie, fixant la participation du SyDEV à 66 750 euros.
- Désigné Monsieur Fabien PICARD, adjoint au maire, en tant que représentant de la commune de Saint Martin-des-Noyers au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.
La mise en place d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est obligatoire, afin de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.
- Approuvé la convention n° L.ER.246.21.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public lié à l'effacement de réseaux rue de la Moinerie, fixant la participation de la commune à 50 % du montant des travaux, estimé à 28 177,00 euros soit un coût pour la collectivité de 14 089.00 euros.
- Approuvé la convention n° E.ER.246.20.002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre rue de la Moinerie, fixant la participation de la commune de 20 % à 50 % du montant des travaux, estimé à 164 195,00 euros soit un coût pour la collectivité de 46 211 euros.
- Approuvé l'avenant n° 1 pour la réalisation des travaux supplémentaires (alimentation électrique de la sirène, chauffage, éclairage) lot n°15 électricité-chauffage – Sté JULIOT :

MARCHE	MONTANT INITIAL H.T.	MONTANT AVENANT H.T.	% AUGMENTATION	NOUVEAU MONTANT H.T.
Lot n°15 - électricité-chauffage	40 779,13 €	3 314,18 €	8%	44 093,31 €

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 6 avril 2021.
Le Maire,
Signé Christophe GOURAUD